

Conseil consultatif provincial de l'éducation (CCPE)

Les 12 et 13 avril 2019

2021, rue Brunswick (ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance)

Version provisoire du procès-verbal de la réunion
(sous réserve de l'approbation du président du CCPE)

Reconnaissance du territoire des Mi'kmaq

Le groupe entame la réunion en reconnaissant qu'elle se tient à l'intérieur de Mi'kma'ki, territoire traditionnel des Mi'kmaq.

Affirmation

La démarche de reconnaissance ci-dessus est suivie d'une affirmation.

Adoption de l'ordre du jour

Le CCPE adopte l'ordre du jour. (Voir le <https://www.ednet.ns.ca/PACE/documents>.)

Rapports sur les sous-comités spéciaux

Avant la réunion, le personnel du Ministère a rencontré le sous-comité du CCPE formé pour fournir des conseils au groupe de travail à propos de la stratégie existante sur l'ALA (anglais langue additionnelle) et le FLA (français langue additionnelle). Le personnel du Ministère a remis au sous-comité les questions utilisées auprès des groupes de consultation communautaires. Le sous-comité est heureux qu'on soit en train d'élaborer une stratégie provinciale; il est impatient de prendre connaissance de l'ébauche et de livrer des conseils sur celle-ci, une fois qu'elle sera rédigée.

Résultats obtenus au moyen de l'Instrument de mesure du développement de la petite enfance (IMDPE)

L'Instrument de mesure du développement de la petite enfance (IMDPE) mesure cinq aspects fondamentaux du développement des jeunes enfants reconnus comme des prédicteurs éloquents des résultats sur le plan social et en matière de santé et d'éducation à l'âge adulte : le bien-être et la santé physique, le développement langagier et cognitif, les aptitudes sociales, la maturité affective, l'aptitude à communiquer et les connaissances générales. L'IMDPE est rempli par les enseignants du primaire durant le printemps au cours de l'année scolaire et les résultats sont utilisés comme outil de recherche démographique.

Les résultats de l'IMDPE permettent aux organismes communautaires et au gouvernement de voir les variations de la vulnérabilité des enfants au fil du temps et de prendre des décisions éclairées au sujet de la mise en oeuvre, des investissements et de l'élaboration des politiques générales.

La Nouvelle-Écosse dispose maintenant de trois cycles de données de l'IMDPE, de sorte qu'elle peut désormais commencer à examiner les tendances parmi la population. Les données sont utilisées au sein du gouvernement, des municipalités et des organismes communautaires, ainsi qu'aux fins de la recherche universitaire.

Le CCPE discute de la mise en place continue en Nouvelle-Écosse du programme de prématernelle dont la mise en oeuvre intégrale est prévue pour 2020-2021.

Mesure

- Demander au Ministère de déposer chaque année, durant l'automne, un rapport de haut niveau sur l'incidence des programmes provinciaux de la petite enfance.

Inclusion

Les membres du CCPE discutent du processus actuel de planification des programmes et des options présentées dans *Les élèves en premier*. Le personnel du Ministère traite de l'examen antérieur des PPI réalisé en Nouvelle-Écosse et du modèle courant de regroupement des élèves au sein d'adaptations de programmes et de plans de programmes individualisés par opposition à un nouveau cadre prévoyant une intervention du système lorsqu'un élève n'apprend pas. Un système d'éducation inclusif fournit un continuum de mesures de soutien à tous les élèves en ayant besoin. Il soutient également les enseignants en les munissant des processus d'enseignement et d'évaluation nécessaires pour chaque élève.

Les membres du CCPE discutent de l'assujettissement disproportionné de certains élèves à un plan de programme individualisé. Le personnel du Ministère évalue les données décrivant la disproportion, en particulier en ce qui a trait aux élèves afro-canadiens et mi'kmaw. La prochaine étape clé consiste à déterminer les facteurs contribuant à la décision de placer un élève au sein d'un PPI en premier lieu. Le nombre d'élèves assujettis à un PPI augmente par exemple en 3^e année et il diminue au niveau secondaire. Les obstacles systémiques causant une telle disproportion au sein d'un système doivent être définis et éliminés.

CCPE et voix à l'échelle régionale

Les membres du CCPE discutent de façon dont ils peuvent avoir voix à l'échelle régionale aux débats sur les dossiers qu'ils abordent, reconnaissant que les différents centres régionaux pour l'éducation pourraient prévoir une telle participation de façons différentes. Certains représentants souhaitent obtenir plus de renseignements des centres régionaux pour l'éducation; certains pourraient par ailleurs assister aux réunions des comités d'école consultatifs.

Consultation au sujet de la politique sur l'inclusion scolaire

Le personnel du Ministère fournit au CCPE des renseignements au sujet du processus d'élaboration de la politique provinciale sur l'inclusion scolaire, signalant qu'une vaste consultation a eu cours auprès de 11 autres groupes consultatifs et que la politique continue à évoluer. Le CCPE fait part de la nécessité

- de mettre la politique en application d'une façon n'accablant pas les enseignants de travail;
- de la formuler dans un langage accessible et le plus clair possible;
- de reconnaître la diversité de tous les apprenants;
- d'établir des rapports avec les partenaires de l'éducation pour la mise en oeuvre de la politique;
- de tenir compte de l'importance de la culture et du patrimoine dans l'élaboration de la politique.

Le sous-ministre Montreuil fait observer que la politique sur l'inclusion constituera une politique-cadre dont les principes guideront d'autres stratégies, par exemple les stratégies en matière d'autisme et de santé mentale. Les travaux futurs en éducation seront influencés par cet exercice fondamental.

Consultation sur le SMSM

Le CCPE discute des systèmes de mesures de soutien multiniveaux (SMSM) décrits dans *Les élèves en premier*. L'équipe provinciale d'éducateurs du SMSM se réunira vers la fin du mois pour poursuivre l'élaboration du SMSM.

Le CCPE discute de l'importance de l'intervention préventive auprès des élèves et fait remarquer que le SMSM est un concept prévoyant la fourniture de mesures de soutien en vertu d'un continuum au lieu d'une progression. L'importance de veiller au bien-être des élèves est mise en relief à titre de mesure considérée comme prioritaire conjointement avec l'apprentissage scolaire. Le CCPE recommande encore une fois qu'on maintienne le langage technique du SMSM le plus clair possible pour le maximum de publics possible.

Le concept du recours à des pratiques reposant sur des recherches fondées sur des données objectives est important, mais les pratiques validées par les coutumes et le temps doivent elles aussi être considérées.

Prochaine réunion

La prochaine réunion est prévue les 14 et 15 juin 2019.